



**Ligue des droits de la personne dans la région
des Grands Lacs (LDGL)**

Siège social : Kigali - Rwanda B.P. 3042 Kigali

Tel. : (250) 75 67 62 --Tél&Fax : (250) 57 33 07

E-mail : ldgl@rwandatel1.rwanda1.com , Site web : ldgl.org

**COMMUNIQUE DE LA LDGL A L'OCCASION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE
DE LA FEMME, LE 08 MARS 2004**

A l'occasion de la Journée Internationale de la Femme, le 8 mars 2004, la Ligue des droits de la personne dans la Région des Grands Lacs (LDGL) se réjouit d'une prise de conscience progressive aussi bien des Gouvernements que des organisations internationales, non gouvernementales et locales des droits humains, pour la mise en œuvre des mécanismes visant l'implication des femmes dans le processus de paix et de développement humain durable.

Cependant, cette journée est célébrée au moment où les femmes de la Région des Grands Lacs en général et celles du Burundi et de la République Démocratique du Congo en particulier continuent d'être victimes des violences liées à la persistance des conflits armés .

Outre que ces violences par leur nature sont contraires aux droits fondamentaux notamment le droit à la vie et l'accès à une vie décente, elles contribuent à la dégradation des valeurs morales, piétinent la dignité de la femme et réduisent drastiquement sa contribution au bien-être de la famille et de la société.

La LDGL s'inquiète de cette situation qui perdure, en violation de la Convention relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'autres instruments des droits de l'Homme.

Les situations de conflit constituent le terreau de multiplication des viols et d'autres violences faites aux femmes et renforcent davantage l'inégalité entre l'homme et la femme.

Face à cette situation, la LDGL condamne énergiquement les auteurs de guerres dans la région des Grands Lacs et les auteurs d'abus ignobles et fréquents contre les femmes et les enfants.

A l'occasion de cette Journée internationale de la femme, la LDGL :

- Exprime sa solidarité aux femmes, victimes de différentes violences dans la Région des Grands Lacs;

- Interpelle les organisations des femmes de la Région des Grands Lacs à conjuguer leurs efforts pour que ces conflits armés cessent dans les meilleurs délais ;
- Encourage les différentes organisations à accroître leurs efforts visant la promotion et la protection des femmes et des enfants en vue d'un meilleur accompagnement et la prise en charge des femmes victimes des violences ;
- Demande avec insistance aux belligérants et à leurs alliés de privilégier le dialogue pour mettre fin aux conflits armés qui rongent la région et de veiller au respect des différents accords de paix signés ;
- Demande aux responsables des pays de la sous région de renforcer les mécanismes de mise en application et de suivi des différents instruments de promotion et de protection des droits de la personne, la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme et de respecter l'article 3 des Conventions de Genève;
- Recommande à la communauté internationale d'appuyer les Gouvernements de la région à mettre en place des mécanismes efficaces de prévention et de répression des crimes commis contre les femmes et les enfants en particulier ceux à caractère sexuel qui se retrouvent dans la catégorie des crimes contre l'humanité ;
- Recommande enfin à la Communauté internationale de soutenir les mécanismes nationaux et régionaux de prévention et de gestion des conflits, et de renforcer et d'intensifier les actions impliquant les femmes dans le processus de paix et de développement humain durable.

Fait à Kigali, le 8 mars 2004

Pour la LDGL

Dr Christophe SEBUDANDI
Président